



(DOUBS)

Tél. 03.81.86.32.60  
mairie@sancey.org

**COMPTE RENDU DE RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**de la commune de SANCEY**

**Séance du jeudi 25 juillet 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 juillet à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans les conditions définies, sous la présidence de **Frédéric CARTIER**, Maire.

---

Etaient présents : CARTIER Frédéric, BIGUENET Thierry, BRAND Yves, CANTIN J.Antide, COUR Christiane, CUENOT J.François, DEFRAISNE Guy, DROMARD Danièle, GRAIZELY Damien, GROSJEAN Alvine, JOUILLEROT Philippe, MANFROI Karine, MARANDET Catherine, NOIROT Eric, POUX J.Charles, RENARD Béatrice, RENOUD Virginie, ROUHIER Dominique, ROUSSEY Stéphanie.

**Secrétaire de séance** : J.Antide CANTIN

Le Maire ouvre la séance à 19h00 et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal

**Ordre du Jour :**

- 01- Désignation du secrétaire de séance
- 02- Approbation du procès-verbal de la réunion du 17/07/25
- 03- Décisions
- 04- Participation FAAD et FSL
- 05- Rapport annuel 2024 GAZ et EAUX
- 06- Extension réseau BT site de la Baume
- 07- Extension réseau BT site de la Baume – Demande subvention au SYDED
- 08- OncoDoubs : demande subvention
- 09- Location du logement rénové au 53 Grande Rue
- 10- Création commission PCS (plan communal de sauvegarde)
- 11- Décision modificative
- 12- Remboursement achats 1<sup>er</sup> Adjoint
- 13- Remboursement repas bénévole bibliothèque
- 14- Affaires diverses

### **01- Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose Madame J.Antide CANTIN comme secrétaire de séance.

*Voté pour un avis favorable 19 voix*

### **02- Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 juillet 2025 à 19h30**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le PV de la réunion du 17 juillet 2025 à 19h30  
En l'absence d'observation, il considère le compte-rendu approuvé.

*Voté pour un avis favorable 19 voix*

### **03- Décisions**

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte des décisions prises par Monsieur Le Maire dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de SANCEY a délégué à son maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

#### **N°25/15 du 11/04/2025 : Enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications sous maîtrise d'ouvrage du SYDED - Rue du 7 Septembre 1944 et rue Joseph Montravers**

Le Maire de la commune de SANCEY

- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. ;
- Considérant qu'il y a lieu, dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de génie civil de télécommunications sous maîtrise d'ouvrage du SYDED, de signer les conventions de passage – Implantation de réseau électrique pour les parcelles F 271 : rue Joseph Montravers et F 282 : rue du 7 Septembre 1944 ;

DECIDE

- De signer les conventions de passage.

Certifié exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture, le 14/04/2025.

**N°25/16 du 14/04/2025 : Vente de terrain communal à l'Entreprise SALVI BTP pour régularisation et alignement individuel**

Le Maire de la commune de SANCEY

- Conformément à l'alinéa 1 de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. ;
- Considérant qu'il y a lieu d'effectuer :
  - o Une régularisation au droit des parcelles F320 et 322 (F 1232 et 322)
  - o Un alignement individuel de la Voie Communale rue du Désert au droit des parcelles F 318 et 319

DECIDE

- De vendre du terrain communal à l'Entreprise SALVI BTP :
  - o Parcelle F 1231 d'une superficie de 76 m2 au prix de 6€/m2 avec mise en place d'une servitude de passage au profit de la Commune pour desservir le chemin rural existant ; les frais de géomètre et d'acte sont à la charge de l'entreprise SALVI BTP.
  - o Parcelle F 319 d'une superficie de 180 m2 au prix de 6€/m2 ; les frais de géomètre sont à la charge de la Commune et les frais d'acte sont à la charge de l'entreprise SALVI BTP.

Certifié exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture, le 15/04/2025.

**N°25/17 du 12/05/2025 : Délocalisation Fruitière de Vallon de Sancey – En prolongement de la DCM 2024\_042 – Choix du Géomètre et réalisation des promesses unilatérales (vente et indemnité éviction, perte de clôtures) pour les parcelles A 230 – A 231 – A 232**

Le Maire de la commune de SANCEY

- Conformément à l'alinéa 1 de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. ;
- En prolongement de la DCM 2024\_042 du 13/12/2024 ;
- Considérant qu'il y a lieu :
  - o De missionner un Cabinet de Géomètre
  - o De réaliser les promesses unilatérales (vente et indemnité éviction, perte de clôtures) pour les parcelles A 230 – A 231 – A 232

DECIDE

- De missionner le Cabinet COQUARD pour établir un relevé topographique et un plan de division des parcelles A 230 – A 231 – A 232
- De réaliser les promesses unilatérales (vente et indemnité éviction, perte de clôtures) pour lesdites parcelles, avec les propriétaires.

Certifié exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture, le 13/05/2025.

**N°25/18 du 27/05/2025 : Vente terrain d'aisance sis à Voitre à Monsieur David BIGUENET : précision apportée à la DCM 2020/059 et 2021/108 suite à la réception du plan de division définitif du 26/05/2025 concernant les nouveaux numéros de parcelles et leurs contenances**

Le Maire de la commune de SANCEY

- Conformément à l'alinéa 1 de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. ;
- Considérant qu'il y a lieu d'apporter une précision à la délibération 2020/059 et 2021/108 suite à la réception du plan de division définitif,

DECIDE

- De spécifier que la superficie totale cédée à Monsieur David BIGUENET est de 1364 m2 composée comme suit : parcelle A90 pour 16 m2 et parcelle A93 pour 1348 m2

Certifié exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture, le 02/06/2025.

**N°25/19 du 02/06/2025 : Bail précaire GAEC DES ROCHES DU DARD**

Le Maire de la commune de SANCEY

- Conformément à l'alinéa 5 de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. ;
- Considérant qu'il y a lieu d'adopter et signer un nouveau bail précaire annulant le précédent compte tenu des changements de nom du GAEC, et de la superficie. Le nouveau bail précaire a une surface de 49 a 17 ca car la parcelle F962 de 6 a 92 ca a été vendue intégralement, une partie de la parcelle F 1096 pour 37 a 56 ca a été cédée ;

DECIDE

- De signer le bail précaire.

Certifié exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture, le 05/06/2025.

**N°25/20 du 17/06/2025 : Projet extension carrière DUBOZ –Missionner un bureau d'études pour la modification de droit commun du Plan local d'Urbanisme**

Le Maire de la commune de SANCEY

- Conformément à l'alinéa 1 de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. ;
- Considérant qu'il y a lieu de missionner un bureau d'études pour la modification de droit commun de Plan local d'Urbanisme,

DECIDE

- De valider le devis du Cabinet DORGAT, d'un montant de 8 100 € HT (options comprises)

Certifié exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture, le 19/06/2025.

**N°25/21 du 30/06/2025 : Eclairage public rue Joseph Montravers – Demandes de subvention**

Le Maire de la commune de SANCEY

- Conformément à l'alinéa 26 de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. ;
- Considérant qu'il y a lieu de déposer des demandes de subvention auprès de différents financeurs pour les travaux de fourniture et pose de 15 points lumineux d'éclairage public rue Joseph Montravers estimés à 26 000.00 € HT

DECIDE

- D'adopter, de réaliser et financer le projet de création de nouveaux points lumineux, rue Joseph Montravers estimés à 26 000.00 € HT
- D'adopter le plan de financement suivant :
  - o Subvention SYDED 2 625.00 €
  - o Fonds libres ou emprunt 23 375.00 €
- De solliciter les subventions auprès du SYDED et d'autres financeurs.

Certifié exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture, le 01/07/2025.

**N°25/22 du 30/06/2025 : Eclairage public rue Joseph Montravers – Devis CITEOS**

Le Maire de la commune de SANCEY

- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. ;
- Considérant qu'il y a lieu d'adopter les travaux de fourniture et pose de 15 points lumineux d'éclairage public – rue Joseph Montravers ;

DECIDE

- De donner son accord pour signer le devis de CITEOS pour les travaux d'éclairage public, rue Joseph Montravers s'élevant à la somme de 25 905.00 € HT.

Certifié exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture, le 01/07/2025.

**N°25/23 du 21/07/2025 : Travaux de coordination Télécom/EP avec sécurisation BT SYDED  
Rue Joseph Montravers – Devis SOGEA Environnement**

Le Maire de la commune de SANCEY

- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. ;
- Considérant qu'il y a lieu d'accepter les travaux de coordination Télécom / EP avec sécurisation BT SYDED – rue Joseph Montravers ;

DECIDE

- De donner son accord pour signer le devis de SOGEA Environnement pour les travaux cités ci-dessus s'élevant à la somme de 29 455.02 € HT.

Certifié exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture, le 23/07/2025.

**N°25/24 du 22/07/2025 : Mission de maîtrise d'œuvre – Aménagement de la rue Joseph Montravers - Devis BUREAU DU PAYSAGE**

Le Maire de la commune de SANCEY

- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. ;
- Considérant que, conformément à nos demandes pour une mise à jour du marché et la fourniture d'un plan des voies douces de la commune, qu'il convient d'accepter les devis de BUREAU DU PAYSAGE N° 2025-DC027 et N° 2025-DC035 pour une somme totale de 3 800.00 € HT ;

DECIDE

- De donner son accord pour signer les devis de BUREAU DU PAYSAGE B.D.P. pour les demandes citées ci-dessus s'élevant à la somme de 3 800.00 € HT.

Certifié exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture, le 23/07/2025.

**04-Participation FAAD et FSL: DCM 2025\_22**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les demandes de participation de la commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté (0.30 € par habitant), et au Fonds de Solidarité de Logement (0.61 € par habitant), pour une population de 1 383 habitants.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée accepte :

- De participer au F.A.A.D. à hauteur de 414.90 €,
- De participer au F.S.L. pour un montant de 843.63 €.

*Voté pour un avis favorable 19 voix*

#### **05- : Rapport annuel 2024 GAZ et EAUX : DCM 2025\_23**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport de l'année 2024 de la société Gaz et Eaux.

- 100% des analyses bactériologiques et physico-chimiques sont conformes en 2024.
  - La hausse du rendement du réseau AEP qui atteint 83.9 %
  - La réparation avec terrassement de 3 fuites sur branchement
  - La pose de 3 branchements et de 10 compteurs neufs
  - Le renouvellement de 5 compteurs avec émetteur télérelève
  - Le nettoyage des 6 cuves de réservoir

Dans un contexte d'année pluvieuse pour 2024, les volumes prélevés sont en baisse de près de 13% par rapport à 2023, en lien avec la baisse des besoins et l'amélioration du rendement de réseau.

Une meilleure productivité des sources du Dard a permis de réduire encore l'achat d'eau au SIEHL par rapport aux années précédentes.

Les volumes vendue en gros ont diminué de plus de moitié par rapport à 2023 en raison du contexte pluvieux toute l'année.

Les volumes mis en distribution sont en régression en 2024 pour atteindre son plus faible niveau de ces 5 dernières années en raison de la baisse des volumes consommées en 2024 et l'amélioration du rendement du réseau AEP.

Au terme de cette présentation, le conseil municipal approuve ce rapport à l'unanimité des membres présents et représentés.

*Voté pour un avis favorable 19 voix*

#### **06- Extension réseau BT site de la Baume : DCM 2025\_24**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaliser une extension du réseau de distribution publique d'électricité sous maîtrise d'ouvrage du SYDED.

L'opération est située au site de La Baume à Sancey.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à 99 560 € TTC.

Les coûts inhérents à chaque catégorie de prestations, ainsi que les participations financières, sont précisés dans l'annexe financière prévisionnelle.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité
- Demande au SYDED la réalisation des travaux définis ci-dessus
- Autorise le Maire à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe « prévisionnelle », et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

*Voté pour un avis favorable 19 voix*

#### **07- Extension réseau BT site de la Baume – Demande de subvention SYDED: DCM 2025\_25**

Dans le cadre de l'extension du réseau de distribution publique d'électricité au site de La Baume, Monsieur Le Maire présente le devis d'un montant total de 99 560 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- S'engage à réaliser et financer les travaux,
- Sollicite le soutien et la participation financière du SYDED,
- Se prononce sur le plan de financement suivant :
  - Subvention SYDED 76 000 €
  - Fonds libres ou prêt 23 560 €

Cette proposition est approuvée, à l'unanimité des dix-neuf membres présents ou représentés.

*Voté pour un avis favorable 19 voix*

#### **08- OncoDoubs : demande subvention : DCM 2025\_26**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'équipe OncoDoubs, pour une demande de subvention afin de soutenir leurs actions et projets.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de :

- 300,00 € à l'Association OncoDoubs

*Voté pour un avis favorable 19 voix*

#### **09- Location logement rénové au 53 Grande Rue : DCM 2025\_27**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la réfection du logement situé au 53 Grande Rue (au-dessus de la Mam) est bientôt terminée. Il propose donc de réajuster le montant du loyer, passant de 451.40 € à 600.00 €.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable pour louer ce logement dès l'achèvement des travaux.

Le montant du loyer ne pourra pas dépasser 600.00 € auquel il conviendra d'ajouter la redevance assainissement.

Le loyer sera réajusté de plein droit chaque année, à la date anniversaire de la prise d'effet du bail, en fonction de la variation du l'indice INSEE du coût de la construction.

Le bail de cet appartement sera consenti pour une durée d'un an avec tacite reconduction.

L'Assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

*Voté pour un avis favorable 19 voix*

#### **10- Création Commission PCS (Plan Communal de Sauvegarde): DCM 2025\_28**

Considérant que dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de Sancey, il y a lieu de créer une Commission. Pour ce faire, il convient de désigner 4 membres.

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette Commission est composée de 4 membres du Conseil Municipal :

Sont candidats les délégués suivants :

- M. Yves BRAND
- M. Dominique ROUHIER
- M. Thierry BIGUENET
- Mme Christiane COUR

Ont obtenu la majorité absolue :

- M. Yves BRAND
- M. Dominique ROUHIER
- M. Thierry BIGUENET
- Mme Christiane COUR

Ces personnes sont désignées délégués de la Commission PCS

*Voté pour un avis favorable 19 voix*

#### **11- Décision modificative n°1: DCM 2025\_29**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°01 comme suit :

| Désignation                                      | Diminution sur<br>Crédits ouverts | Augmentation sur<br>Crédits ouverts |
|--------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|
| D202 : PLU (plan local d'Urbanisme)              |                                   | 10 000.00 €                         |
| <b>Total D20 : Immobilisations incorporelles</b> |                                   | <b>10 000.00 €</b>                  |
| D2151 : Améngt Place Mairie, rue Montravers      | 10 000.00 €                       |                                     |
| <b>Total D21 : Immobilisations corporelles</b>   | <b>10 000.00 €</b>                |                                     |

L'exposé entendu, après délibération, les membres présents et représentés approuvent à l'unanimité cette proposition de décision modificative n°01 et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

*Voté pour un avis favorable 19 voix*

### **12- Remboursement achats 1<sup>er</sup> Adjoint: DCM 2025\_30**

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre des 2 manifestations suivantes : Intervention des Pompiers le dimanche de Pâques et rencontre LPO/PETR Doubs Central le 17/05/2025, il y a lieu de rembourser les frais engagés par le 1<sup>er</sup> Adjoint de la Commune, soit un montant de 187.16 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres autorise :

- le remboursement de 187.16 € au 1<sup>er</sup> Adjoint
- Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

*Voté pour un avis favorable 19 voix*

### **13- Remboursement repas bénévole bibliothèque: DCM 2025\_31**

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la journée "La Médiathèque fait son cinéma" mardi 20 mai dernier, il y a lieu de rembourser le repas de la Bénévole soit 11.70 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres autorise :

- Le remboursement de 11.70 € à la Bénévole de la Médiathèque
- Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

*Voté pour un avis favorable 19 voix*

### **14-Affaires diverses :**

#### **Bilan des manifestations qui ont eu lieu depuis la réunion de conseil du 11/04/2025 :**

- Journée nettoyage : samedi 12 avril 2025
- Exposition Art'Cades : samedi 10/05/2025
- Soirée fête des mères : vendredi 23 mai 2025
- Marche découverte : dimanche 18 mai 2025
- Fête de Sancey : 21 et 22 juin 2025
- Inauguration du nouvel orgue à l'Eglise le Jeudi de l'Ascension 29 mai
- ADMR – Résidences Séniors Habitat inclusif : réunion publique mardi 8 juillet 2025
- Fête du 14 juillet
- Projet relance course de côte motos : réunion publique le mercredi 16 juillet 2025
- Visite Commission Villages fleuris : lundi 21 juillet 2025

**Manifestations à venir :**

- PélévTT : du vendredi 15 août au lundi 18 août : tentes verger pédagogique
- Prochaine réunion de Conseil : vendredi 12 septembre 2025 à 20h00. RDV à 19h30 pour une visite du gymnase (pour les Elus qui le souhaitent).
- Octobre Rose : dimanche 19 octobre 2025
- Repas des Aînés : dimanche 14 décembre 2025
- Marché de Noël : vendredi 19 décembre 2025
- Vœux du Maire : vendredi 09 janvier 2026

**Anniversaires : 90 ans – 95 ans**

- Monsieur Guy DUQUET – 90 ans
- Monsieur Michel GALLEZOT – 95 ans

**Divers :**

- Courrier reçu du service de la Conservation régionale des monuments historiques de la Préfecture nous informant de leur projet d'examiner la Basilique Ste J.Antide pour une protection au titre des monuments historiques.
- L'horloge située sur le bâtiment de la Mairie sonne à nouveau
- Visite des maisons fleuries effectuée
- Bulletin municipal en préparation
- Eglise de Sancey : sonorisation refaite ; accès PMR en cours. Automatisation de la porte d'entrée en projet ainsi que l'éclairage de secours. Suite au vol de clés, il est envisagé de renforcer les portes intérieures et les serrures.
- Forêt : proposition de Groupama pour assurer la forêt : revoir contrat actuel SMACL
- Photo groupe CM en fin de séance

Fin de séance : 20h30

**La Secrétaire**  
**J.Antide CANTIN**

**Le Maire**  
**Frédéric CARTIER**